

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 29 juillet 2025 à 19H00

Date de la convocation : 24 juillet 2025

Présents : Mmes FACHE Valérie, SAUNIER Clémence, ROLLAND Béatrice, et MM. LENZI Joseph, FURET Lionnel

Absents excusés : Mmes MERLIER Michèle, SOLINAS Michèle (procuration à Mme FACHE Valérie), MM PICARDI Robert, BOUSSEMART Christian, BEAUX Jean-Christophe

Secrétaire de Séance : Mme FACHE Valérie

DELIBERATION

Réalisation d'un Contrat de Prêt PLAI d'un montant total de 904 560 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction des logements neufs du Hameau Yougoslavie de la Cité du Claps

Le Conseil Municipal d'Espinasses, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Mme le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 904 560 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PLAI

Montant : 904 560 euros

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat - 0,20 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil autorise Mme le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de construction d'un bâtiment agricole pour stockage et vente nécessaires à l'activité de M. Yann di Agostini, sur les terrains contigus à sa vigne.

Projet d'un assainissement en Spanc collectif pour le hameau de Vières, à l'initiative des résidents.

Demande d'intervention faite auprès de IT 05 pour pallier les problèmes d'inondation des habitations du chemin de la Barque et les garages de Mme Occelli